

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

AGRICULTURE

Quand les paysans réinventent la coopération

Décriées pour leur fonctionnement sur les critères du privé, les grandes coopératives n'ont plus le vent en poupe dans le monde agricole. Parallèlement, un mouvement de fond cherche à se réappropriier le principe collaboratif en le réinventant et en l'ouvrant à l'ensemble de la société.

La coopération agricole est-elle en passe de reflourir sur les cendres de la coopération agricole ? Décriées à mesure qu'elles ont pris de l'amplitude, les coops n'ont plus le vent en poupe dans le milieu paysan. On les juge trop grosses, trop éloignées, pas assez transparentes. On leur reproche de négliger l'intérêt de leurs coopérateurs au profit de leur économie propre. Comble de la salve : on les dit pareilles au privé, quand ce n'est pas pire. Initiés par les agriculteurs pour les agriculteurs, les grands groupes, dont Sodiaal dans le lait ou Limagrain dans les semences sont les emblèmes, ont échappé au contrôle de leurs créateurs, désormais leurs subordonnés.

« Ce mouvement de concentration capitalistique est ancien, mais il n'est pas fini. Et même, il se banalise », relève Jean-François Draperi, directeur du Centre d'économie sociale et solidaire (Cestes) du Cnam et rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'économie sociale, Recma* (1). Toutes les filières ne sont pas concernées au même chef. Celle du vin s'en tire à bon compte. Celles des grandes cultures et de l'élevage, beaucoup moins, qui, dès les années cinquante, ont emprunté le chemin de la concentration-fusion, aiguillonnées par les politiques européennes et attirées par l'ouverture de marchés internationaux.

Les expériences de la réappropriation de l'outil collaboratif

Pourtant, parallèlement à ce tourbillon, voire en son sein, s'opère « quelque chose de l'ordre d'une nouvelle vigilance face au capitalisme », reprend Jean-François Draperi. Petites coopératives accrochées à leurs principes originels, ou structures innovantes empruntant, à l'instar des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), le chemin de la coopération sans en épouser la forme juridique, les expériences se développent visant la réappropriation de l'outil collaboratif, portées par la double ambition de réinsuffler de la qualité aux productions et de mettre un frein à l'injustice sociale.



ÉLISABETH ET GUILAIN, APPRENTIS MARAÎCHERS À LA COOPÉRATIVE D'AGRICULTURE DE SAULX-LES-CHARTREUX, DANS L'ESSONNE. PHOTO MAGALI COHEN

15

C'EST LE NOMBRE DE GRANDS GROUPES QUI DOMINENT LE COOPÉRATIVISME AGRICOLE. PARMI EUX : INVIVO, TEREOS, TERRENA, SODIAAL.

« Est-ce qu'Euskal Herriko Laborantza Ganbara relève de la coopération ? Il me semble évident que oui », pointe

Iker Elozegi, coordinateur de la structure née voilà quelques années en Pays basque. Techniquement, c'est une association. Idéologiquement, c'est une chambre d'agriculture alternative qui soutient l'agriculture paysanne. Sa force ? Ne pas limiter le principe collaboratif au seul monde agricole. « En Pays basque, 94 % de la population n'est pas paysanne, reprend Iker Elozegi. Il est indispensable de faire des ponts avec tout ce monde. » En sus des classiques collèges de salariés et d'exploitants, Laborantza a intégré un collège de consommateurs, un autre incluant les structures de l'économie sociale et solidaire et un troisième pour les associations environnementales. L'ensemble impulse des services visant le maintien d'exploitations affranchies de la loi du marché et le développement de filières de qualité. Il y a trois ans, l'association

lançait ainsi Herriko Haragia (viande du pays, en basque), une filière associative de viande bovine locale. L'opération était stratégique. « Le Pays basque est un territoire d'élevage, reprend Iker Elozegi. Or, nos vœux partent se faire engraisser en Italie, tandis qu'ici, la population consomme de la viande importée. » Relocaliser la finition des bêtes en garantissant un revenu aux éleveurs : telle était l'ambition. Pour l'atteindre, Laborantza a rassemblé large. « Nous avons mis autour de la table des petites coopératives locales, des petites entreprises, mais aussi des structures telles que Lur Berri (grand groupe coopératif de transformation - NDLR) ou Arcadie, l'abattoir de Bayonne. » Deux mastodontes, peu portés sur la logique équitable, « mais poussés à prendre conscience des revendications locales », souligne Iker Elozegi. La démarche paiera. Tous se mettront d'accord pour garantir une juste répartition de la valeur ajoutée entre producteurs et industriels, ainsi que sur

un cahier des charges excluant les OGM dans l'alimentation des bêtes. En 2015, 720 bovins étaient de nouveau engraisés sur le territoire via Herriko Haragia.

L'éleveur s'en satisfait, il y trouve mieux son compte

L'exemple d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara est tout aussi marginal que révélateur de ce mouvement, qui voit la coopération se revivifier. Renouveau ? « Oui et à tous les niveaux », reprend Jean-François Draperi. « Coop de France, fédération de coopératives qui rassemble aussi bien Sodiaal que les petites coopératives viticoles, se ressaisit de sa vocation et fait un vrai travail pour former et sensibiliser les administrateurs », poursuit-il. Poussés par une vague de fond, même les grands groupes y viennent peu ou prou. Système U distribue désormais le lait commercialisé par Biolait, petite coopérative des Pays de la Loire qui ne trouvait, jusqu'alors, preneur que chez la coopérative de distribution Biocoop ●●●

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

◆◆◆ Quand les paysans réinventent la coopération

(lire L'Humanité du 23 mars). Un nouveau débouché qui signe aussi une réussite tactique pour cette coopérative laitière née il y a vingt ans et qui ne s'est pas agrandie outre mesure. « Pour négocier avec la grande distribution, il y a deux stratégies », souligne Benoît Rolland, éleveur de vaches nantaises et coopérateur Biolait : « On peut regrouper et fusionner les coops pour apporter du volume et des prix compétitifs. Ou rester à taille humaine, et mettre en avant des valeurs qualitatives et sociales. C'est ce qu'a choisi de faire Biolait. »

L'éleveur s'en satisfait, qui y trouve mieux son compte que dans la coop « classique » à laquelle il appartenait avant. Biolait, au reste, n'est pas son seul engagement. « Je suis aussi gérant de la Ciap – coopérative d'installation agricole paysanne (voir notre reportage). Une nouveauté née d'abord sous statut associatif en 2012, qui a fait causer et intéresse plus les citoyens que le monde agricole. » Le principe, en deux mots, vise à accompagner les mouvements de retour à la ferme et l'installation de « néopaysans », en petites structures et, tant qu'à faire, en bio. « On en voyait beaucoup, il y a quatre ou cinq ans, arriver avec enthousiasme et se planter, confrontés à une réalité

qui n'est pas toujours rose, explique Benoît Rolland. Plutôt que de les regarder par-dessus la haie se casser la figure, on a décidé de les aider par des actions de parrainage et un soutien économique. » La Ciap a déjà épaulé une soixantaine de porteurs de projets et compte presque autant de coopérateurs. Départementale, elle se prépare à devenir régionale et à passer de 4 salariés à 7, avec une vocation politique assumée.

À l'instar de Laborantza, la structure déroge sensiblement aux fondamentaux de la coopération en ne faisant pas de ses coopérateurs ses premiers bénéficiaires, si ce n'est par le ricochet de l'intérêt général. De même qu'elle réaffirme une volonté de transformation sociale, que la coopération de services capitaliste avait bâchée. « La question est de savoir comment le rapport entre ces deux mouvements va évoluer, reprend Jean-François Draperi. Je suis pour ma part optimiste », conclut l'économiste. « L'utopie d'aujourd'hui, qui vise à allier sur un même territoire consommateurs et producteurs, est peut-être celle qui permettra aux coops de renverser le capitalisme. » ◆

MARIE-NOËLLE BERTRAND

(1) Auteur de la République coopérative, Éditions Larcier, 2012.

« On peut (...) rester à taille humaine, et mettre en avant des valeurs qualitatives et sociales. »

BENOÎT ROLLAND, ÉLEVEUR DE VACHES NANTAISES

La longue tradition de la mutualisation du matériel agricole

CUMA Les coopératives d'utilisation de matériel agricole ont su préserver une forme de socialisation du travail qui répond aux besoins des agriculteurs.

Créées au milieu du XX^e siècle pour répondre aux besoins de petits et moyens exploitants au temps de la mécanisation des cultures, les Coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) représentent aujourd'hui des structures vivantes du coopérativisme vert. Peu connues du grand public, il en existe pourtant près de 12 000, qui rassemblent 264 000 adhérents. Dans un milieu longtemps dominé par un individualisme forcené, les Cuma, qui permettent aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquiescer des outillages modernes (tracteurs et grosses machines), ont introduit, plus peut-être que d'autres formes de coopérativisme, une « économie du partage ».

Dans une agriculture française à la fois forte et relativement attardée, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les grandes exploitations disposant de moyens financiers ou de capacité à mobiliser des crédits assuraient leur mécanisation avec la figure symbolique des tracteurs du plan Marshall. Dans le même temps, de nom-

breux agriculteurs auraient été tenus à l'écart de ces facteurs de modernisation et de compétitivité si les Cuma n'avaient pas réussi, progressivement, à imposer leur approche collective. Sous l'impulsion de leur fédération nationale, elles ont élargi leur domaine d'intervention. Aux machines, se sont désormais ajoutés l'ensemble des procédés, des méthodes qui permettent aux agriculteurs coopérateurs d'assurer les évolutions qui s'imposent à leur secteur. Cependant, alors que bien des structures de la coopération agricole ont dérivé, jusqu'à devenir de grands groupes agroalimentaires, les Cuma se sont, pour la plupart, impliquées dans une agriculture qui, tout en maîtrisant des outils parmi les plus modernes, demeure fidèle à des valeurs coopératives traditionnelles, des exploitations à taille humaine, engagées dans des pratiques qualitatives.

C'est ainsi qu'au sein du coopérativisme agricole regroupé dans Coop de France, la FNCuma apparaît comme plus « engagée » que d'autres acteurs dans des démarches plus « militantes ». Des actions communes, par exemple, sont conduites sur le terrain avec les nouvelles formes coopératives que sont les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic). ◆

JEAN-PHILIPPE MILESY

ENTRETIEN

« L'avenir du système coopératif réside dans le travail collectif »

Depuis trente ans, Biocoop, qui revendique son engagement militant, développe l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération.

Derrière la vitrine de ses magasins, Biocoop est une coopérative qui structure le développement d'une agriculture paysanne. Que vous inspire la crise de l'élevage aujourd'hui ?

CLAUDE GRUFFAT Elle est terriblement révélatrice d'un modèle à bout de souffle. Je suis fils d'agriculteur et ancien conseiller agricole. J'ai fait le choix de la bio depuis les années 1980 car je voyais bien que le modèle productiviste, qui entraîne des investissements démentiels par rapport à une capacité réelle de la profession, allait provoquer beaucoup de casse économique et humaine. Ce que je présentais arrive à grande échelle. Nous sommes en train de vivre un plan de licenciement de 35 000 paysans en France. Quand une société n'arrive plus à porter ses agriculteurs, dont le rôle essentiel consiste à nourrir la population, il faut vraiment s'inquiéter pour la suite. S'il n'y a plus que des industriels, mus par des intérêts financiers, pour remplir ce rôle, on ne s'occupe plus que du compte en banque des actionnaires. Quand je pense que le principal syndicat de la profession, la FNSEA, a porté à sa tête un financier qui gère un fonds de 200 millions d'euros, symboliquement, cela en dit beaucoup.

Mais, aujourd'hui, ce sont des coopératives agricoles qui organisent l'agriculture intensive...

CLAUDE GRUFFAT Malheureusement. Ces entreprises ont gardé le statut coopératif mais elles en ont perdu l'esprit. La technostructure a pris le pouvoir. Les paysans sont dépossédés des décisions stratégiques. Quand la Cooperl refuse d'aller à la cotation du porc qui fixe les prix pour ses propres adhérents, c'est choquant. Chez Biocoop, nous sommes très vigilants à préserver une coopérative vivante. Nous obligeons les associés à venir aux réunions. Ils peuvent finir par être exclus en cas de manquement. Biocoop a beaucoup grandi, passant de 40 à 383 magasins en trente ans, mais nous anticipons ce problème. Si nous sommes amenés à dépasser une certaine



Claude Gruffat
Président de Biocoop

taille, nous redécouperons le fonctionnement en coopératives régionales. Il faut rester à taille humaine pour que les outils soient gérables par des sociétaires qui ne soient pas éloignés de la compréhension du projet.

Dans le renouveau de l'agriculture, le modèle coopératif a-t-il encore un avenir ?

CLAUDE GRUFFAT Évidemment. Je ne vois pas comment des acteurs peuvent travailler ensemble s'ils ne se regroupent pas. Quand Biocoop a besoin d'un certain volume de salades, par exemple, il est possible de passer un contrat avec un paysan. Mais si ce dernier fait face à un aléa climatique, alors il ne peut plus fournir. Et la grande distribution s'autorise à lui intenter un procès pour non-respect du marché. C'est lamentable. On ne peut pas mettre les gens sous une pression pareille. En travaillant en groupe, le risque est réparti. La valeur du système coopératif, et encore plus son avenir, réside dans le travail collectif. Les groupements de producteurs, par exemple, sont un outil très efficace. Et puis, nous avons une originalité en plus : celle de rassembler les paysans et les commerçants, dont les intérêts sont par nature divergents, dans une même structure. ◆

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PAULE MASSON

EMPLOI

Les Champs de possibles cultivent les vocations d'exploitants en Île-de-France

Maëla Le Guillou fait partie de cette vingtaine de personnes actuellement en résidence ou déjà passées depuis 2009 au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Une coopérative, qui permet à des apprentis entrepreneurs de tester leurs activités en étant salariés.

Droite dans ses bottes et abritée sous une serre, Maëla Le Guillou promène son regard clair sur les 10 hectares des Champs des possibles balayés par les giboulées de mars. « Comme tous les jeunes dont on parle en ce moment, je suis passée de stages en contrats de volontariat, explique cette diplômée en master de sciences et vie de la terre. Je n'avais pas envie de travailler pour des firmes comme Monsanto. Quant à la recherche, il faut savoir se vendre. Après deux ans de mission de coopération au Ghana, j'ai décidé de revenir en France pour m'installer. » Voici donc l'à peine trentenaire dans ce petit coin d'Essonne, « mise en couveuse » pour lancer son activité de boulangère paysanne.

Les Champs des possibles disposent de six sites de production-formation

Maëla fait partie de cette vingtaine de personnes actuellement en résidence ou déjà passées depuis 2009 au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) des Champs des possibles. En langage de l'économie sociale et solidaire, cette Scic est d'abord une CAE. Soit une coopérative d'activité et d'emploi, qui permet à des apprentis entrepreneurs de tester leurs activités en étant salariés de la coopérative, donc couverts par la protection sociale. En échange d'une partie de leur chiffre d'affaires naissant, ils y trouvent aussi un support juridique, l'accompagnement d'un tuteur et des services et moyens mutualisés avec les autres entrepreneurs associés. Dans le secteur agricole, ce genre de couveuse de l'ESS se compte sur les doigts d'une main. C'est bien dommage, au vu du déclin du nombre d'actifs: moins 28 % de 2004 à 2014. Depuis son enrachement en région parisienne il y a une quinzaine d'années, le réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) est conscient de cette carence en nouveaux entrants dans le métier. Un manque d'autant plus dommageable que ce mouvement de redynamisation de l'agriculture rurale grâce à la commercialisation de la production en circuits courts ne peut plus faire face à la demande des Franciliens. Or les vocations de retour à la terre et de reconversions professionnelles ne manquent pas elles non plus. Les « amapiens » ont donc décidé de monter leur structure de formation pour mettre le pied à l'étrier à ces nouveaux exploitants.

Les Champs des possibles voient le jour en 2009. Leurs premières sessions de formation, qui affichent complet, valident vite la de-



« APRÈS DEUX ANS DE MISSION AU GHANA, J'AI DÉCIDÉ DE REVENIR EN FRANCE POUR M'INSTALLER », EXPLIQUE MAËLA LE GUILLOU, BOULANGÈRE PAYSANNE BIEN ENRACINÉE DANS L'ESSONNE. PHOTO MAGALI COHEN

mande. Elles mettent aussi en lumière la nécessité d'accompagner à plus long terme les candidats à l'installation qui n'ont pas tous eu la chance d'avoir des parents paysans. « En 2009, deux tiers des gens en formation étaient des fils ou filles d'exploitants. Six ans plus tard, ils ne sont plus que 8 sur les 36 maraîchers en formation. Notre "couveuse" s'est donc structurée pour proposer un tutorat suffisamment étoffé sur deux ou trois ans. Car il s'agit d'un changement de métier, d'activité et de vie personnelle », explique Sylvain Pechoux, responsable de la pépinière. Grâce aux terres mises au pot par la région Île-de-France, les Champs des possibles disposent aujourd'hui de six sites de production-formation. Les moyens techniques sont financés grâce au fruit des ventes en Amap et au soutien des Cigales, club d'investisseurs de l'ESS. Des bâtiments en dur sont prévus pour encore mieux accueillir

les néoruraux. Maëla s'est fait sa place sur le site de Saulx-les-Chartreux, non loin de Longjumeau. Aux côtés d'Elizabeth, apprentie maraîchère, elle teste son activité de paysanne boulangère, son « contrat d'appui à projet d'entreprise » en poche.

Grâce au blé qu'elle a mis en culture à l'automne 2014 et récolté l'été dernier, elle produit 90 kg de pain qui font le bonheur des paniers de deux Amap. Pour être viable, son activité nécessiterait la production de 200 kg de pain par semaine... donc de nouvelles terres. « J'ai posé ma candidature auprès de la Safer (organisme public qui aide à l'installation de jeunes agriculteurs - NDLR) pour obtenir un soutien. Mais je compte m'inscrire dans la Scic en devenant exploitante salariée. »

Car voilà le deuxième étage de la fusée des Champs des possibles: faire de la

coopérative une clé d'accès au foncier. « La question des terres représente un important verrou, notamment en région parisienne, où les terres agricoles sont rares et où beaucoup d'exploitants veulent passer la main en revendant très cher leurs exploitations, analyse Sylvain Pechoux. La Scic pourra se porter acquéreur des terres. Les exploitants, entrepreneurs salariés, en deviendront sociétaires. » Dans le monde agricole où l'esprit de propriété et d'indépendance domine, il s'agit d'une révolution que portent déjà quelques Scop rurales dans l'hortillonnage ou la viticulture. En Île-de-France, cette formule aurait de nombreux vertus, selon Sylvain Pechoux: « Ça résout les problèmes de transmission, de foncier et de matériel, puisque les biens sont à la coopérative. Ça simplifie les entrées et sorties de l'agriculture puisqu'il "suffit" d'acheter ou de vendre des parts sociales. Et la présence en tant que sociétaires de consommateurs, partenaires agricoles et collectivités donne un vrai intérêt général au projet de développement économique. »

STÉPHANE GUÉRARD

30 %
C'EST LA PART
DES NOUVEAUX
AGRICULTEURS
QUI S'INSTALLENT
CHAQUE ANNÉE
SANS ÊTRE ISSUS DU
MONDE PAYSAN.

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

Comment la coopérative permet-elle de créer de la valeur commune ?

Le lien au collectif est au cœur du travail paysan

Paysan est un métier qu'on imagine souvent très solitaire, avec un quotidien rythmé par les travaux de la ferme, quelque part dans un coin de campagne. En réalité, le travail collectif a toujours été au cœur de cette activité. Chacun s'organise avec ses voisins pour des travaux en groupe, un coup chez l'un, un coup chez l'autre. Mais aujourd'hui, les paysans disparaissent et on nous vend des outils pour remplacer nos voisins.

Cette pratique du travail collectif était au centre de la vie sociale des campagnes. Elle avait des rôles multiples : l'entraide matérielle, bien sûr, mais aussi la transmission des savoirs et l'intégration des jeunes à la communauté ; c'était aussi une occasion d'échanges et de débats qui font qu'une communauté vit vraiment, en se racontant et en s'inventant elle-même.

C'est donc naturellement que les paysans ont abordé le virage de l'après-guerre en créant des coopératives agricoles sur cette tradition. Il s'agissait d'organiser l'accès et la maîtrise d'outils issus des industries de l'amont (machinisme agricole, nouveaux intrants...) et de l'aval (transformation de la production, distribution...). Au travers du partage du matériel (Cuma - Coopératives d'utilisation de matériel agricole), de la collecte et de la vente de la production (caves coopératives viticoles, par exemple) ou de l'organisation de sa transformation, la forme coopérative a progressivement pris beaucoup de place dans le quotidien des paysans. Ce mouvement leur a permis d'accéder à un

certain progrès et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Mais il a également incarné la réponse du monde agricole aux attentes sociétales de l'après-guerre : produire plus avec moins de moyens humains pour produire une alimentation moins coûteuse et libérer la consommation de nouveaux biens et services.

Ainsi, paradoxalement, le mouvement coopératif a durablement intégré le monde agricole dans la logique du capitalisme productiviste.

Concentration de la production et spécialisation, développement de l'export, logique de compétition entre coopératives : d'un mode de vie historique dans les campagnes, la coopération entre paysans s'est perdue peu à peu dans la division du travail, la bureaucratie et la logique d'entreprise. On produit désormais pour « prendre des marchés » anonymes, pour saturer des outils de production devenus énormes dans une guerre économique généralisée dont les paysans sont la chair à canon. Dans les secteurs du lait ou du porc, les coopératives sont légion qui contribuent à la crise actuelle. Toutes n'ont pourtant pas échappé aux paysans, qu'elles devaient servir. Les producteurs de comté, par exemple, ont su développer des fruitières coopératives au service du revenu paysan et de la qualité de leurs produits : c'est

**50 %
C'EST LE TAUX
D'EXPLOITATIONS
AGRICOLLES
QUI ONT DISPARU
DEPUIS VINGT ANS.**



Laurent Pinarel
Porte-parole de
la Confédération
paysanne



Emmanuel Aze
Secrétaire
national
de la CP

un projet véritablement coopératif, fondé sur la démocratie interne, la transparence, l'égalité et l'autolimitation collective, qui assure à ces paysans un prix du lait bien plus élevé qu'ailleurs.

Les coopératives participent ainsi au maintien d'une dynamique locale forte. C'est le cas avec les Cuma, où la mutualisation des coûts de mécanisation permet de conserver des outils de production en contenant l'investissement individuel, frein à la transmission et à l'installation. C'est aussi cette forme qui peut permettre de recréer des outils collectifs qui apporteront d'apporter de la valeur ajoutée sur un territoire et/ou de satisfaire à des besoins locaux, par exemple en restauration collective.

Enfin, pour faire face à l'immense défi du renouvellement des générations, de l'intégration de nouveaux paysans, des différents parcours de vie avant l'installation, se sont créées les Ciap - Coopératives d'installation en agriculture paysanne -, qui accompagnent des projets classiques ou plus innovants par la création d'espaces de confrontation et de mise en place pratique de ces projets. On retrouve à travers cet outil l'essence de ce qui fait le lien au collectif et à la mutualisation : travailler collectivement son projet, profiter des échanges d'expériences, créer un espace de réflexion et d'émulation propre à un territoire. Ou quand la coopérative permet de recréer ce collectif qui l'a vu naître !

Les viticulteurs pris dans les filets de la loi du marché ?

La spirale du productivisme

Les coopératives viti-vinicoles occupent une place à part dans l'univers coopératif français. D'abord, en raison même de la nature de leur production. Ensuite, de par la population d'esthètes - ou prétendus tels - à laquelle elles s'adressent.

La coopération viti-vinicole est un monde en soi, avec son histoire propre, ses particularismes et, paradoxe pour un produit réputé « de qualité », une évolution qui la rapproche du modèle industrialisé qui fait le malheur des coopératives porcines bretonnes ou autres homologues. En clair, on constate progressivement, par les soucis de production au détriment de la qualité, une inadéquation du produit français dans un marché mondialisé, par rapport aux produits espagnols, voire californiens. Si les premiers signes de cette inadéquation ne se sont manifestés que sporadiquement jusqu'à présent, une révolution des mentalités s'impose pour faire face à cette évolution.

Pour le comprendre, reprenons l'histoire. C'est en 1907, à Maraussan dans l'Hérault, que les vigneronnes fondent la première coopérative viticole. Ils réagissent alors à la crise du phylloxéra, dont ils ne sortent que par la mévente due à la conjugaison de l'affaiblissement de la demande et à la surproduction endémique. Le bâtiment subsiste avec, à son fronton, la devise de la coopération « Tous pour chacun, chacun pour tous ». Jean Jaurès en personne assiste au banquet inaugural. Première coopérative ? À voir. Une dizaine d'années plus tôt, dans une Alsace qui



Alain Bradfer
Journaliste,
vigneron,
auteur du
Dictionnaire
insolent du vin

n'est plus française, les vigneronnes de Ribeauvillé ont donné naissance, eux aussi, à une coopérative. Pour répondre à une crise, certes, mais conçue dans cet esprit bismarckien dont il faut rappeler qu'il est à l'origine du mouvement mutualiste prussien.

Filles des crises qui frappent le vignoble, les coopératives viticoles sont aujourd'hui confrontées à un marché qui a évolué sans aucune considération pour le modèle qu'elles représentent. Elles sont désormais prises en tenaille entre une propriété particulière répondant à une demande de plus en plus segmentée et exigeante, et un négoce ouvert tant au marché mondialisé qu'à la grande distribution qui s'arroge un peu plus des trois quarts des ventes de vin en France. Pour les coopératives, c'est hélas ce dernier modèle qui a servi de boussole dans la direction à prendre. La pire, à savoir celle de la production banalisée, mais dépourvue de l'ingénierie commerciale des plus habiles du négoce.

Imaginant répondre au paradigme de l'économie libérale de l'offre, les coopératives viticoles se sont engagées dans un modèle industriel qui passe par la concentration. À l'exception de quelques-unes, elles s'engagent dans la spirale productiviste. Une vue à très court terme alors que les marchés dits émergents - principalement la Chine - entament une production à bas prix susceptible d'évincer la production française, quelle que soit l'image qu'elle véhicule.

Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

À l'occasion de la
quinzaine
du commerce équitable

Le développement du commerce équitable Nord/Nord est un outil pour structurer des filières paysannes durables en France.

Depuis la loi relative à l'ESS, les principes du commerce équitable peuvent s'appliquer à tous les échanges. Deux ans après, où en est-on ?

MARDI 3 MAI